

Communiqué de presse

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDIL DU 8 MARS 2021

Lors de sa réunion du 8 mars 2021, le conseil d'administration de la FEDIL s'est penché et s'est exprimé sur une série de sujets d'actualité qui préoccupent les secteurs qu'elle représente.

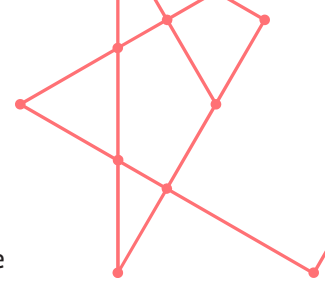
S'agissant de la crise COVID-19 et de son impact sur la vie économique, la FEDIL souligne l'urgence de la mise en œuvre des solutions qui sont désormais à notre disposition, à savoir la vaccination, les différentes formes de dépistage ou encore le contact tracing digital afin de poser les jalons pour un retour rapide à la normale. Cette adaptation devient d'autant plus nécessaire que, selon les récentes décisions politiques, les compensations financières de l'État pour les pertes d'activité subies ont vocation à disparaître graduellement et que la mobilité des gens dépendra de plus en plus de la présentation de tests ou de certificats de vaccination.

Malgré les possibilités de télétravail, la mobilité au-delà des frontières reste un besoin vital pour nos entreprises ouvertes vers l'international. Dans ce contexte, la FEDIL se montre très inquiète par les menaces de contrôles aux frontières exprimées par nos voisins allemands en ce qui concerne les travailleurs frontaliers. Nonobstant la diversité des politiques COVID-19 pratiquées par les différents pays ou régions, la libre circulation des travailleurs ne saura être consacrée sur l'autel d'un repli sur soi parfois trop exagéré.

Étant donné que les performances de notre pays face à la pandémie dépendent également des mesures de protection déployées au sein de ses entreprises, la FEDIL réitère l'appel à ses membres de préserver un haut niveau de protection de leurs travailleurs et de veiller au bon respect de ces mesures.

Pour réussir la sortie de crise, la FEDIL estime qu'il est important de construire sur les expériences positives de cette pandémie et de renforcer la compétitivité-coût des entreprises dont une grande partie sort affaiblie d'une crise qui les a frappés à plus d'un égard.

Le conseil d'administration de la FEDIL a également abordé l'arrêt de la Cour Administrative sur l'accès à la convention entre l'État luxembourgeois et RTL Group qui stipule qu'en principe les clauses de confidentialité prévues dans les contrats ou conventions signés par l'État ne devaient pas s'opposer aux députés. Du point de vue de la FEDIL ce jugement soulève trois questions essentielles. Premièrement, le champ d'application (quid de contrats sur des projets de recherche, de contrats de crédit avec des établissements financiers étatiques, de contrats sur l'accompagnement de projets de restructuration, de



contrats d'aides d'État, de rulings fiscaux,... ?), deuxièmement, les dispositions qui seront prises au sein du Parlement pour assurer le respect de la confidentialité et troisièmement, la réaction des entreprises qui voudront être rassurées sur le traitement confidentiel des informations contenues dans certaines conventions.

Finalement, le CA a discuté de la récente initiative de la Commission européenne visant davantage de protection pour les personnes et l'environnement dans l'économie mondiale. Il a souligné l'importance du sujet et a retenu qu'une initiative législative sur les chaînes d'approvisionnement doit être prise sur le plan international (OCDE ou Union Européenne) par opposition à un texte qui serait adopté sur le plan national exclusivement. Seul un instrument international est à même de façonner un cadre efficace, cohérent et compatible avec le souci de préserver le marché intérieur.